

<u>Déclaration de la FSU</u> <u>des Pyrénées Atlantiques</u> au CTSD du 8 mars 2022

Monsieur le Directeur Académique,

Subissant la politique austéritaire et la volonté du gouvernement de dégrader toujours plus les services publics, la rentrée 2022 dans le département des Pyrénées Atlantiques sera une fois de plus marquée par une diminution des moyens enseignants. 34 postes vont ainsi être supprimés dont 10 de collègues titulaires qui vont subir des mesures de carte scolaire.

A l'heure actuelle, ces suppressions ne sont compensées que par 24 postes créés.

Parmi ces créations, 5 sont des postes spécifiques! Ainsi, l'exceptionnel se diffuse, jusqu'à ne plus l'être. Le mouvement est de plus en plus fléché pour certain-e-s collègues, au détriment du droit commun à mutation pour chacun-e.

Nous dénonçons particulièrement ces « arrangements » qui ,participent du travail de sape de nos statuts. Cette année, vous allez même, Monsieur le directeur, jusqu'à créer un tel poste fléché tout en supprimant un poste d'enseignant titulaire dans la discipline concernée, enseignant travaillant dans l'établissement et qui va être victime d'une mesure de carte scolaire. C'est une première! Mais c'est une nouvelle étape pour organiser la sélection et le recrutement sur profil des enseignant-e-s. Cela va dans le sens de ce qu'annoncent le candidat Macron et la candidate Pécresse qui veulent supprimer le CAPES sans en dire davantage sur les objectifs : dérégulation (ubérisation) de l'Education Nationale par le recrutement local, la formation a minima, des salaires et des évolutions de carrière en berne ... Et c'est inadmissible pour les défenseurs que nous sommes de la fonction publique, les services publics garantissant l'unicité et la solidarité républicaines, le statut garantissant, lui, la loyauté et la neutralité des fonctionnaires!

Si, marginalement, des spécificités enseignantes pour assurer des missions envers des élèves à besoin éducatifs et pédagogiques particuliers doivent être recherchées, construites et instituées, elles ne doivent pas pour autant conduire à sacrifier le droit commun de la qualification des professeur-e-s et de leurs pleins droits à mutation comme à demeurer en poste.

De façon générale, dans les collèges, les quelques créations ne font que répondre enfin à nos demandes des années précédentes.

Dans les lycées, le plan social mis en place par les réformes Blanquer poursuit sa progression avec 19 suppressions. Vous nous direz qu'elles sont compensées par 12 créations. Mais plus de la moitié de ces dernières sont affectées à un seul établissement au profit d'un dispositif PPPE pour la formation pré-initiale des professeurs des écoles.

D'ailleurs ce dispositif fait partie intégrante de la réforme de la formation initiale. Réforme qui va déstabiliser complètement le fonctionnement des EPLE ainsi que les possibilités, normalement offertes à toutes et tous, de mobilité dans le département.

De même, où vont être affectés les stagiaires à temps plein? Sur des postes qui sont actuellement vacants? Ils sont très rares. Sur des BMP de 18h imposés par la hausse du taux d'HSA ciblé par le rectorat? Ainsi les quelques réelles propositions de création de postes vont être bloquées pour les berceaux de stagiaires en situation.

Les HSA (heures supplémentaires années) toujours présentes en abondance dans les dotations sont un mauvais signal pour la qualité de l'enseignement et la valorisation de notre métier. Les HSA représentent du temps de travail en plus, de la fatigue supplémentaire, une surcharge de travail en multipliant le nombre de classes en responsabilité, les réunions et en masquant des postes qui pourraient être créés.

Monsieur le directeur académique, ce CTSD ne peut pas entériner le « plan social » souhaité par l'actuel gouvernement là où il aurait fallu tout au contraire consentir à un moratoire sur les suppressions de postes et à un investissement massif dans l'Éducation Nationale suite aux conséquences pédagogiques de la pandémie. Au lieu de quoi vous nous proposez la création de postes dont certains sont non pérennes, sur plusieurs établissements, qui impacteront fortement les conditions de travail des collègues qui en deviendraient les titulaires. Ce n'est pas tolérable.

Il faut des enseignant-e-s réellement formés devant les élèves et dans des classes avec des effectifs bien moins lourds pour assurer nos missions essentielles d'éducation, de transmission des savoirs en cette période particulièrement incertaine.

C'est pourquoi nous voterons contre cette proposition.